

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JUIN 2025

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 13 Juin 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33 **Présents :** 23

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, AMOURI, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Madame MOHAMED*), Madame CARTA (*pouvoir à Madame DENIS*), Monsieur CYBORSKI (*pouvoir à Monsieur BELLEGUEULE*), Monsieur ANDRZEJCZAK (*pouvoir à Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI*), Madame BOUCHEZ (*pouvoir à Monsieur BIREMBAUT*), Monsieur SANCHEZ (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame ATTEN*).

Absente excusée : Madame DANDOIS.

Absent : Monsieur FEDDAL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur THERY.

DELIBERATION N° 5 : DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2025 (DPV 2025) – EXTENSION DE L'ÉCOLE GEORGE SAND ET AMÉNAGEMENT DE SA COUR OASIS – RECTIFICATIF.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Par délibération n° 3 du 6 Mars 2025, le Conseil Municipal a autorisé Madame Le Maire à solliciter un financement au titre de la Dotation Politique de la Ville 2025 à hauteur de 1 200 000 € pour la réalisation de l'extension de l'école George Sand et l'aménagement de sa cour Oasis.

Cette première délibération avait été prise en anticipation de l'appel à projets au titre de la DPV 2025, différé en raison du vote le 6 février de la Loi de Finances 2025, déterminant le montant de l'enveloppe budgétaire nationale affectée à ce programme.

Suite à la réception de l'appel à projets éligibles à la DPV 2025 de la Préfecture du Nord en date du 14 avril 2025, il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter de 100 000 € le montant de dotation sollicitée dans le cadre de l'opération d'extension de l'école George Sand et d'aménagement de sa cour oasis.

.../...

Le plan de financement est ajusté en conséquence :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXTENSION ECOLE G SAND			
DEPENSES		RECETTES	
Travaux de démolition	63 200,00	DPV 2025	1 300 000,00
Etude de diagnostic et MOE	160 000,00	CAPH (Dotation d'investissement contrat quartiers 2030)	200 000,00
Travaux d'extension et d'aménagement de la cour oasis	1 445 000,00	Part Ville	431 027,47
CT et CSPS	25 000,00	FCTVA	378 924,53
Etudes techniques et frais	30 000,00		
Frais de publicité	1 760,00		
Mobilier	50 000,00		
Tolérances et aléas (5%)	75 000,00		
Révisions de prix (5%)	75 000,00		
Montant total en € HT	1 924 960,00		
TVA	384 992,00		
Montant total en € TTC	2 309 952,00	Recettes	2 309 952,00

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le budget et le plan de financement de l'opération rectifié.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter la subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville 2025 (DPV) pour un montant de **1 300 000,00 €** conformément au plan de financement prévisionnel de l'opération rectifié.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter le Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut au titre de la Politique de la Ville d'un montant de **200 000 €** conformément au plan de financement prévisionnel de l'opération rectifié.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter toutes autres subventions susceptibles d'être mobilisées au taux le plus favorable.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents afférant à cette affaire.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 30 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.

S'est abstenu : Monsieur TONNEAU.

Le Secrétaire de séance,

S. THERY.

Pour Extrait Conforme,

A.L. DUJARDIN TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le..... et de la publication le.....